

Compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2021

Sont présents: Clara Arbousset, Lucie Bonicel, Michèle Buisson, Matthias Corneveaux, Julie Delès, Cyril Djalmit, François Folcher, Olivier Malachanne, Stéphan Maurin, Daniel Molines, Fabienne Pucheral Molines, Mathieu Pucheral, Catherine Blaclard, Thibaud Malgouyres, Gilles Mercier,

Sont excusés: Florence Boissier, Guillaume Harvois, Sophie Boissier et Christelle Folcher qui a donné un pouvoir a Michèle Buisson.

Secrétaire de séance : Daniel Molines

1) Après relecture, le compte-rendu du conseil du 20 Juillet est adopté a l'unanimité.

2) Une série de délibérations sont à l'ordre du jour :

- A **Finialettes** quelque mètres carrés sont vendus a Frédéric Molines (au prix de 5 € le m²) pour régulariser l'occupation effective du lieu, configuration de l'espace inchangé.
Voté a l'unanimité.
- Au **Mas de Peyreguy**, dans le respect d'une entente préalable avec Mr Mynolas et conformément au document d'arpentage, M. le Maire est mandaté pour réaliser la vente d'une petite surface à proximité du mas pour en faciliter l'accès. Montant de la transaction 1000 €.
Voté a l'unanimité.
- A **Fraissinet**, vente à M. Masseboeuf d'un terrain de 652 M2 viabilisé pour 30 € le m², frais à la charge de l'acquéreur.
Voté a l'unanimité.
- **Quartier du Pré du moulin**, vente d'une parcelle viabilisée de 1100m2 pour 41 € le m² à Marie Mouret et François Diaz.
Voté a l'unanimité.
- A **Rûnes** pour améliorer la voirie, 17m² appartenant à un particulier mais occupé de fait par celle-ci sont attribués a la commune par acte administratif pour l'euro symbolique
Voté a l'unanimité.
- Concernant le **Fond de péréquation intercommunal (FPIC)** : une délibération doit être prise chaque année pour déterminer la clé de répartition entre l'ensemble des communes d'une part et la communauté de communes d'autre part. Actuellement, la communauté encaisse et paye les 2/3 et 1/3 pour les communes. Par souci de simplification notamment, le conseil se prononce pour que ce soit la communauté de communes qui gère ce fond en totalité, sachant que cette décision doit être validé a l'unanimité des communes pour être effective .
Voté a l'unanimité.
- **Ressources humaines** : l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif de seconde classe pour

Florent Montebello à l'accueil de la mairie est demandé, en vue de sa titularisation.
Voté à l'unanimité.

Concernant l'emploi aidé d'adjoint technique occupé par Bastien Brugeron, un contrat de 9 mois est validé, ainsi que la régularisation d'un contrat d'ATSEM (Nadia).

La situation complexe de M. Alain Gauch est abordée : l'alternance des arrêts maladie et des congés à solder doivent permettre d'atteindre la retraite car son état de santé ne permet pas une reprise d'activité.

3) Débats pouvant donner lieu à délibération :

- **A propos de la tarification de l'eau** : sur la commune, des habitations disposent d'une ressource en eau privée, mais elles accèdent également à l'assainissement collectif. Or, la facturation étant fixée sur le volume d'eau consommée, il en découle que l'assainissement n'est pas facturé. Cela représente pourtant un coût non négligeable. Un forfait annuel par personne va donc être déterminé (fourchette de 40 à 50 € par personne).
- **Admissions en non valeur et créances éteintes** : un partage d'informations sur l'avancée des négociations est fait. Le travail de récupération continue.
- **La Tarification de la location de la salle polyvalente** est à reconsidérer. A partir du 1er janvier 2022, le tarif sera de 150 € pour un week-end et 100 € par jour en semaine. Un chèque de caution de 100 euros sera demandé pour le ménage et 100 € pour le matériel.

4) Informations sur les événements et réunions survenus ces dernières semaines :

- **La crise sanitaire sur les élevages bovins** entre la Brousse et les Badioux a donné lieu à une réunion à la Brousse à l'initiative de notre maire. La sous-préfecture et le conseil départemental étaient représentés (M. Robert Aiguoin et M. Alain Lafont). A ce stade l'hypothèse des attaques de loup était envisagée, depuis les résultats sanitaires ont rebattu les cartes, incriminant la maladie du charbon. Dans tous les cas, cette rencontre a été utile humainement, 25 bovins étant morts en quelques jours sur 4 à 5 élevages voisins, ce qui est exceptionnel sur notre territoire. Le Maire a rédigé un courrier à l'attention de Madame la préfète pour détailler le déroulé des événements et attirer son attention sur leur importance pour notre territoire (copie à Mme la sénatrice, M. le député, Mme la présidente du conseil départemental, M. les conseillers départementaux du canton et en charge de l'agriculture, M. le président de la communauté de communes, Mme la directrice du Parc national des Cévennes, Mme la présidente de la chambre d'agriculture, M les présidents de la FDSEA et des JA. Le courrier a été signé par toutes les personnes présentes à la réunion (éleveurs du Mont Lozère). Il est rapporté que les agriculteurs touchés s'interrogent sur les causes de la maladie : stress dû à la prédation ? Pas de réponse pour l'instant : pour l'heure, les services de l'état ne s'engagent pas autant que souhaité sur cette question.
- **Décorations de Noël** : Martine Varin propose des ateliers d'art plastique pour enfants, dans l'objectif de créer des décorations sur le quai et devant la mairie. Un devis de 760 € est accepté pour 10h d'atelier.
- **Un point sur les travaux effectués, en cours ou imminents** est détaillé.

Pré du moulin un débroussaillage très lourd et difficile a été effectué par JL Gony en prévision de futurs travaux d'allotissement.

A Finialettes, c'est TP Molines qui est intervenu sur le réseau sec.

Les travaux de goudronnage prévus dans la procédure catastrophe naturelle (juin 2020) sont en cours, la voie communale n° 1 a été réparée jusqu'à l'Hôpital, Un enrochement a été effectuée à Finialettes.

Le programme voirie est en cour.

Le coût du traçage du stationnement dans le Pont s'élève a 18000 €.

Aux Urfruits, le réseau est mis en place.

A Fraissinet un petit parking est prévu

- **Pour ce qui est des bâtiments communaux**, des travaux de réfection sont en cours au foyer logement.

Deux réunions publiques se sont tenues à Fraissinet et à St-Maurice pour consulter la population locale sur la destination à envisager pour les deux anciennes mairies. Les options sont en effet les suivantes : soit faire des logements, soit un lieu de lien social. Rien n'est tranché à ce jour.

- **Au camping** une rencontre a eu lieu avec les résidents, le bilan de la saison est positif les usagés ont globalement fait part de leur satisfaction et ont fait remonter les problèmes à régler.

5) Fin du conseil vers 0h15